

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
Du 14 août 2009**

Le 14 août 2009, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane, Mrs BERT Patrice, MINE Sébastien, GERARD André, QUINTIN Pascal, LAMBERT Norbert.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, Mrs DEHUT Bernard, MALCUIT Ludovic, GILMAIRE Fabrice, ROSQUIN Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- Location logement communal 33 grande rue
- Refacturation redevance assainissement
- St Nicolas et Repas des Anciens
- Questions diverses

Délibérations :

- Mr HERBIN Grégory serait intéressé par le logement communal du 33 grande rue au prix de 350 €/mois. Lors d'une précédente réunion de Conseil le loyer avait déjà été révisé en le portant au même prix que le logement du 31 grande rue soit 418.50 €. Les membres du Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, rejettent la demande de Mr HERBIN.
POUR un loyer à 350 € /mois 1 voix
CONTRE un loyer à 350 € /mois 5 voix
- Le Conseil Municipal décide de facturer la redevance assainissement 2008 aux foyers de la commune. Cette redevance a été réglée en totalité par la commune. Le prix sera de 0.20 € par mètre cube consommé. Le Conseil Municipal décide de ne pas refacturer la redevance assainissement 2006 aux habitants et de les en informer.
- Le Conseil Municipal accepte la demande d'autorisation de voirie de l'EARL GILMAIRE lui permettant de faire une tranchée pour alimenter sa réserve incendie.
- Le Conseil Municipal rejette la remise de 1 011.34 € TTC proposée par la TP COLLE correspondant à 5 % de rabais pour les travaux qui ont été mal réalisés sur la rue St Antoine

Pour information :

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 21 juillet, c'est l'entreprise DRENERI de Thierville qui a été retenue pour l'aménagement de la réserve incendie pour un montant HT de 19 997.00€
- Le président de l'association de Juvigny a fait la demande d'une animation de ST Nicolas regroupant plusieurs communes. Le Conseil Municipal est d'accord pour une animation commune. Les tarifs seront communiqués ultérieurement.
- En ce qui concerne le Repas des Anciens, le prix du repas est fixé à 32 € et le traiteur retenu « Les Caves de Lorraine à St Jean les Longuyon »
- Mr GERARD doit contrôler les illuminations sur l'église et le Conseil Municipal prévoit de les remplacer si elles sont défectueuses.
- La commune a obtenu une subvention de 1616 € de dotation aux amendes de police dans le cadre d'une création de stationnements sur l'aire d'accueil du lavoir.
- Des dégradations ont été constatées sur le lavoir : la descente d'eau écrasée, des crans sur le muret arrière, traces de rouages dans la fontaine.
- Une fenêtre est à commander pour la sacristie.